



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 16 décembre 2025, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 18 h 30.

Sont présents les membres du conseil, Sandra Lauriault, Jean-Marie Gauthier Daniel-Luc Tremblay, Hugo Guénette et Suzie Gauthier.

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont également présentes madame la directrice générale Julie Jetté, madame la directrice générale adjointe et greffière Allyssa Ross ainsi que madame la trésorière Jacqueline Boucher.

Deux personnes et un journaliste sont également présents dans la salle.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 246-2024.

2025-12-226 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 18 h 33.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-227 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2026
4. Certificat de disponibilité

5. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation
6. Levée de la séance extraordinaire

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-228 Adoption des prévisions budgétaires 2026

Considérant le document déposé pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 ;

Considérant les recommandations du comité des finances de la Ville de Gracefield ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier, appuyé par madame la conseillère Suzie Gauthier, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, tel que déposé.

D'autoriser la publication d'un document explicatif des prévisions budgétaires 2026 dans le journal Le Droit.

Que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté et madame la trésorière Jacqueline Boucher à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses prévues au budget 2026.

Jacqueline Boucher
Trésorière

2025-12-229 Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation

Considérant que le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028 est déposé ;

En conséquence, madame la conseillère Sandra Lauriault, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation de la Ville de Gracefield pour les années 2026, 2027 et 2028, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes comme si au long reproduit. Ce dit document fera partie intégrante de cette résolution en annexe au procès-verbal.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-230 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 18 h 38.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et greffière

Mathieu Caron

Allyssa Ross

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire